

# L'essentiel du projet de la Loi de Finances Rectificative 2020

1

## Les motifs du recours à la Loi de Finances (LF) Rectificative :

- Changement considérable de la conjoncture économique et sociale qui a prévalu au moment de la préparation de la loi de finances pour l'année 2020 en raison des répercussions de la crise sanitaire liée à la Covid-19,
- Conformité avec les dispositions de l'article 77 de la Constitution qui responsabilisent le Parlement et le Gouvernement sur la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat,
- Respect du principe de la sincérité budgétaire édicté par la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances.

« Seules des lois de finances rectificatives peuvent en cours, d'année modifier les dispositions de la loi de finances de l'année ».

Article 4 de la Loi Organique n° 130-13 relative à la loi de Finances

2

## La singularité de la LF Rectificative 2020 :

- Première LF Rectificative dans le cadre de la Loi Organique n° 130-13 relative à la loi de Finances, et correspondant à la 12ème LF Rectificative élaborée depuis l'indépendance, succédant ainsi à celle de 1990.

3

## Les hypothèses du projet de LF Rectificative 2020 :

	LF 2020	PLFR 2020	ECART
Cours moyen du gaz butane (dollars US)	350	290	-60
Parité euro/dollar	1,13	1,11	-0,02
Demande étrangère adressée au Maroc en % (hors OCP)	3,5	-16,5	-20
Production céréalière en MQx	70	30	-40

-5%  
(au lieu de 3,7 LF)

**Taux de Croissance**

7,5% du PIB  
(au lieu de 3,5 LF)

**Déficit Budgétaire**

4

## Les principales orientations du projet de LF rectificative 2020 :

### L'accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique

- Mise en œuvre de mesures sectorielles spécifiques dans un cadre conventionnel,
- Allocation de 5 milliards de dirhams pour l'opérationnalisation des mécanismes de garantie au profit des entreprises,
- Soulagement de la trésorerie des TPME à travers l'accélération du paiement de leurs dettes auprès de certains établissements et entreprises publics impactés par cette pandémie,
- Redynamisation du programme "Intelaka" pour permettre aux jeunes d'accéder aux sources de financement,
- Encouragement des secteurs à forte valeur ajoutée locale avec un support fort au "consommer marocain" incluant marketing et promotion, et accompagnement administratif et fiscal.

### La préservation des emplois

- Poursuite de l'accompagnement des secteurs en difficultés après la levée progressive du confinement à travers l'octroi d'aides,
- Préservation de plus de 80% des salariés déclarés à la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) dans un cadre contractuel,
- Régularisation rapide de la situation des employés non déclarés.

### L'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'Administration

- Mise en œuvre des dispositions de la loi relative à la simplification des procédures et des formalités administratives,
- Accélération de la mise en œuvre de la charte des services publics,
- Appui à la transformation numérique de l'administration et généralisation des services numériques,
- Accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, notamment à travers l'encouragement et la généralisation du paiement par téléphone mobile.

5

## L'examen et le vote de la LF rectificative :

